

FORMATION DES CONDUCTEURS

Initiale ou Recyclage, formation de base

Objectifs:

- Obtention ou renouvellement, après examen, du certificat de formation au transport de marchandises dangereuses en colis ou en benne (certificat de formation de base).



Durée :

Initiale : 3 jours, soit 21 h
Recyclage : 2 jours, soit 14h

Public concerné :

Conducteurs de véhicules transportant des marchandises dangereuses conditionnées autrement qu'en citernes (sauf classes 1 et 7).

Pré-requis :

Aucun pour la formation Initiale.
Certificat de Base en cours de validité pour le recyclage.

Nombre de participants :

20 maximum.

Validité:

5 ans (renouvellement soumis à recyclage durant la dernière année de validité).

Tarifs :

Nous consulter.

Références réglementaires :

- ADR en vigueur
- Arrêté du 29.05.09 modifié, dit « arrêté TMD »

Programme :

- Présentation générale et portée de la réglementation
- Présentation des matières, objets et produits à transporter
- Comportement des matières dangereuses
- Documents de bord
- Matériel de protection et de prévention
- Mode de transport et conditionnement des matières dangereuses
- Cas spécifiques
- Chargement – calage – arrimage des matières conditionnées
- Signalisation des véhicules
- Equipement général des véhicules
- Circulation et stationnement
- Conduite
- Accidents TMD
- Risques spécifiques – le feu
- Attitude et comportement du conducteur
- Responsabilités

Délivrance d'un certificat de formation (C-ADR)

Méthodes pédagogiques :

- exposés, vidéos
- manipulation d'extincteurs sur simulateur